



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

### A V I S P U B L I C

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Fabien statuera lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 5 novembre 2018 à 20h au bureau municipal, A-20, 7<sup>e</sup> avenue, sur la demande de dérogation mineure no 2018-010.

#### **Nature et effet des dérogations mineures demandées :**

Demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment, lequel sera situé à 11 mètres de la limite avant du terrain, représentant un empiètement de 19 mètres dans la marge avant, alors que la marge de recul avant exigée en vertu de l'article 6.4.4 du règlement de zonage 476 de la municipalité est de 30,0 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

#### **Désignation de l'immeuble affecté**

4 413 134 du cadastre du Québec.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

*DONNÉ A ST-FABIEN, CE 18 OCTOBRE 2018*

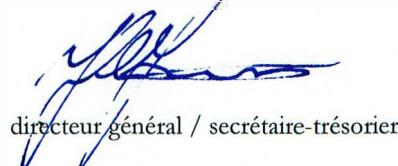


Yves Galbrand  
directeur général / secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18<sup>e</sup> jour de septembre 2018 entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2018.



Yves Galbrand  
directeur général / secrétaire-trésorier